

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014, à 19 h, à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Francine Chamberland  
Micheline Bélec Alain St-Amour à compter de 19 h 26  
Denise Grenier Thérèse St-Amour

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Églantine Leclerc Vénuti

Membres absents : Normand St-Amour

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

\*\*\*\*\*

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 19 h 00

\*\*\*\*\*

Résolution no : 9662-2014  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Adoptée

\*\*\*\*\*

Résolution no : 9663-2014  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du 10 mars 2014

Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 mars 2014 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Adoptée

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE**

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière session ordinaire du Conseil municipal.

- ✚ MAMROT – Rencontre d'information CAR-Élu(es) municipaux

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Résolution no : 9664-2014  
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 mars 2014

Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes fournisseurs au 31 mars 2014 tels que présentés au montant total de 200 790.73 \$  
Chèques salaires # D1400141 @ D1400212 = 37 496.27 \$  
Chèques fournisseurs # C1400142 @ C1400198 = 132 052.05 \$  
Chèques manuels # M0140028 @ M140047 = 31 242.41 \$

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9665-2014**

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Sur une proposition de Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt les états financiers et le rapport du vérificateur Anick Millaire, de Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc., pour l'année 2013.

Ce document est disponible pour consultation au bureau municipal.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9666-2014**

**AUTORISATION DE DÉPENSE – Congrès de l'ADMO**

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à assister au congrès 2014, qui se tiendra au Centre des congrès de Québec, du 11 au 13 juin, de payer les frais d'inscription au montant de 499.00 \$ plus taxes, et de rembourser les autres frais inhérents à cette activité sur présentation de pièces justificatives.

- ✚ Un montant est prévu à cet effet au 02-130-30-346 pour l'inscription au congrès et au 02-130-30-310 pour les autres frais inhérents.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9667-2014**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Assurances générales 2013-2014**

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement concernant le contrat d'assurances générales au montant de 4,510.00 \$ (prime automobile) et de 15,555.00 \$ (prime autres protections), et 352.00 \$, (R.C. complémentaire) pour un montant total de 20,417.00 \$, plus les taxes applicables, avec la Compagnie Ultima, assurances et services financiers, représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

02-110-40-423-00	1 750.60 \$	Assurance élus
02-130-40-423-00	1 750.60 \$	Assurance administration
02-130-40-423-00	352.00 \$	Assurance complémentaire
02-220-40-423-00	1 750.60 \$	Assurance service incendie
02-320-40-423-00	1 750.60 \$	Assurance voirie
02-330-40-423-00	1 750.60 \$	Assurance enlèvement neige
02-610-40-423-00	1 750.60 \$	Assurance urbanisme
02-701-20-423-00	1 750.60 \$	Assurance Centre multimédia
02-701-30-423-00	1 750.60 \$	Assurance patinoire
02-701-50-423-00	1 750.60 \$	Assurance parcs & terrain jeux
02-702-30-423-00	1 750.60 \$	Assurance bibliothèque
02-220-40-425-00	1 214.36 \$	Véhicules incendie 28 %
02-320-40-425-00	1 344.47 \$	Véhicules voirie été 31 %
02-330-40-425-00	1 344.47 \$	Véhicules enl. neige 31 %
02-610-40-425-00	433.70 \$	Véhicule urbanisme 10 %

Les taxes applicables s'ajoutent à ces montants

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9668-2014**

**ADHÉSION À CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents de payer le montant de 81.06 \$ taxes incluses pour le renouvellement de l'adhésion à Carrefour action municipale et famille

Ce montant sera affecté au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 9669-2014

NOMINATION DE ÉGLANTINE LECLERC VÉNUTI AU POSTE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LE MOIS D'AVRIL 2014

*Il est proposé par Thérèse St-Amour*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, de désigner madame Églantine Leclerc Vénuti au poste de maire suppléant en cas d'absence du maire pour le mois d'avril 2014.*

*Cette dernière possède et exerce le pouvoir du maire lorsque celui-ci est absent de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de la charge.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 9670-2014

MANDAT D'UN MEMBRE QUI A FAIT DÉFAUT D'ASSISTER AUX SÉANCES DU CONSEIL PENDANT 90 JOURS – Position du conseil

**ATTENDU QUE :** *L'obligation pour un élu d'assister aux réunions du Conseil municipal est prévu par l'article 317 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités (L.É.R.M.);*

**ATTENDU QUE :** *317. Le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste;*

*- Toutefois, le conseil peut, en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 317 de L.É.R.M., lors de cette séance, accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances. Le mandat de ce membre prend alors fin le trente et unième jour, à moins qu'il n'assiste à une séance du conseil au cours du délai de grâce.*

*OU*

*- En vertu du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 317 L.É.R.M., que l'absence de l'élu n'entraîne pas la fin de son mandat dû à un motif sérieux, hors du contrôle de l'élu et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité.*

**EN CONSÉQUENCE :** *Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accorder un délai de grâce au maire, M. Normand St-Amour, en vertu du deuxième alinéa de l'article 317 L.É.R.M.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Résolution no : 9671-2014

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2013 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

**ATTENDU QUE :** *Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;*

**ATTENDU QUE :** *L'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;*

**ATTENDU QUE :** *Le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;*

**ATTENDU QUE :** *Le rapport d'activités 2013 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;*

**EN CONSÉQUENCE :** *Il est proposé par Denise Grenier*

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que le rapport d'activités 2013, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9672-2014**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> versement ministère de la Sécurité publique**

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> versement de la quote-part à la Sûreté du Québec au montant de 126 272 \$ payables respectivement :

Le 30 juin 2014 au montant de 63 136 \$

Le 31 octobre 2014 au montant de 63 136 \$.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-210-40-441-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9673-2014**

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2014 – Dépenses prévues au budget de la sécurité incendie de Chute-Saint-Philippe**

**CONSIDÉRANT QUE :**

*Pour pouvoir être effectuée ou engagée, toute dépense doit être dûment autorisée par le conseil ou un officier municipal autorisé conformément au règlement de délégation de dépenses, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires;*

**CONSIDÉRANT QUE :**

*Selon l'article 3 du Règlement 254 déléguant certains pouvoirs au secrétaire-trésorier et directeur général et son adjoint, à l'inspecteur municipal et au directeur du service des incendies pour la Municipalité de Chute-Saint-Philippe;*

**ARTICLE 3.4**

*Pour des fins de meilleurs services à la population et une plus grande efficacité, le conseil délègue aux personnes énumérées ci-après, le pouvoir d'autoriser des dépenses reliées à des réparations ou services nécessaires et imprévus suite à des bris ou événements, qui se produisent en dehors des heures normales de bureau, c'est-à-dire, le soir, les fins de semaine et les congés fériés :*

**Article 3.5**

Fonction	Montant maximum par événement
Inspecteur municipal	5 000.00 \$
Directeur du Service incendie	1 000.00 \$

**Toute somme supplémentaire pourra être approuvée par écrit par le secrétaire-trésorier/directeur général.**

**Article 3.6 Rapport**

*Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant les dépenses effectuées relativement à l'article 3.5 du présent règlement, un rapport doit être fait au secrétaire-trésorier/directeur général, lequel soumettra le tout au conseil, selon les dispositions de l'article 4.6 du présent règlement.*

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Chute-Saint-Philippe autorise le directeur incendie du Service Sécurité Incendie Rivière Kiamika (SSIRK), monsieur Simon Lagacé, à dépenser les montants de crédits alloués au budget de la sécurité incendie de Chute-Saint-Philippe et ce, jusqu'à concurrence des crédits disponibles à l'intérieur du poste budgétaire pertinent.

Lorsque le directeur incendie prévoit effectuer la dépense, il fait parvenir un bon de commande à la secrétaire-trésorière et directrice générale afin qu'elle puisse procéder à l'engagement des crédits au poste budgétaire pertinent. Si

le montant de la dépense excède les crédits disponibles à l'intérieur du poste budgétaire concerné, le directeur incendie devra faire approuver la dépense par écrit par la secrétaire-trésorière et directrice générale jusqu'au montant maximal autorisée ou par le conseil s'il y a lieu.

Il est de plus résolu qu'à la fin de chaque mois, un extrait du rapport budgétaire partie incendie, lui soit transféré à chaque mois afin qu'il puisse suivre l'évolution des disponibilités budgétaires;

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**Résolution no : 9674-2014**  
**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS RIDL**

Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt les états financiers et le rapport du vérificateur Sylvain Guilbault, de Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc., de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre, pour l'année 2013.

Ce document est disponible pour consultation au bureau municipal.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

**Résolution no : 9675-2014**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Assemblée publique – Politique familiale**

Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une dépense approximative de 525.00 \$ pour la dernière assemblée publique sur la Politique familiale, avant le dépôt de celle-ci, qui se tiendra le 26 avril, à la salle Carmel.

Impression des dépliants chez l'Artographe :	195.00 \$
Distribution par publipostage :	77.00 \$
Buffet collation :	250.00 \$

À ces montants s'ajoutent les taxes en vigueur.

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-590-40-419-00

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9676-2014**  
**DÉPÔT DU PLAN D'ACTION GES**

Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le Plan d'action du Programme climat municipalités (Gaz à effet de serre) (GES);

Le Plan d'action est transmis au ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs pour acceptation;

Ce document est disponible pour consultation au bureau municipal.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**TRANSPORT**

**Résolution no : 9677-2014**

**ADJUDICATION DE CONTRAT – Achat de chlorure de calcium – saison 2014**

ATTENDU QUE : La municipalité a demandé des soumissions pour l'achat du chlorure de calcium pour l'année 2014;

	<u>SEL WARWICK</u>	<u>SOMAVRAC</u>
<u>Pour achat de 120 sacs</u>		<u>Incluant transport</u>
<u>Taxes en sus</u>		
Sacs de calcium 35 kg	19.95 \$	20.90 \$

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe retienne la soumission de Sel Warwick inc. pour l'achat de chlorure de calcium – saison 2014

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-320-60-620-00

Adoptée

\*\*\*\*\*

**URBANISME**

**Résolution no : 9678-2014**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part 2014 à la MRC Fonds d'investissement de la Société de Développement en transport avancé des Hautes-Laurentides**

ATTENDU QUE : La Municipalité de Chute-Saint-Philippe a accepté de participer au Fonds d'investissement de la Société de Développement en transport avancé des Hautes-Laurentides sur une période de trois ans;

ATTENDU QU' : On en est à la troisième et dernière année du versement de cette quote-part;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la quote-part 2014 à la MRC pour le Fonds d'investissement de la Société de Développement en transport avancé des Hautes-Laurentides au montant de 955.00 \$.

1<sup>er</sup> versement le 1<sup>er</sup> mai 2014 : 477.50 \$  
2<sup>e</sup> versement le 1<sup>er</sup> novembre 2014 : 477.50 \$

Ce montant est prévu au budget au poste budgétaire 02-621-80-951-01.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9679-2014**

**AUTORISATION DE DÉPENSE – 1<sup>er</sup> versement de la contribution annuelle SDRK**

Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le 1<sup>er</sup> versement de notre contribution annuelle 2014 au montant de 20 000.00 \$ à la Société de Développement du Réservoir Kiamika (SDRK).

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-622-80-970-00.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9680-2014**

**AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « Le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme »**

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Éric Paiement, officier en urbanisme et environnement, d'assister à la formation concernant Le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme, qui se tiendra les 13 et 14 mai, à Mont-Tremblant. De payer les frais d'inscription au coût de 495.00 \$ plus les taxes applicables et de payer les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives.

Un montant est disponible à cet effet au poste 02-610-40-454-00.

✚ **Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement**

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9681-2014**

**DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE URB-03**

**CONSIDÉRANT :** Une demande de modification de zonage par un contribuable, afin de permettre les établissements d'hébergement de location court séjour dans la zone URB-03;

**CONSIDÉRANT QUE :** Le CCU a procédé à l'étude de cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE :** Un propriétaire de 4 chalets situés dans la zone URB-03 est autorisé à faire de la location court séjour par droits acquis;

**CONSIDÉRANT QUE :** Les zones VIL-03 et URB-04 toutes deux adjacentes à la zone URB-03, permettent la location court séjour;

**CONSIDÉRANT QUE :** Ce type d'usage permet au propriétaire de bénéficier d'une visibilité importante auprès de l'institut Tourisme Québec;

**CONSIDÉRANT QUE :** Ce type de location pourrait être considéré comme un gain non négligeable en augmentation du nombre de touristes sur le territoire de la municipalité et par conséquent, des retombées économiques bénéfiques pour la municipalité;

**RECOMMANDATION DU CCU**

Les membres du CCU recommandent au conseil **d'accepter** la demande de modification de zonage afin de permettre les établissements d'hébergement pour location court séjour soit permise à l'intérieur de la zone URB-03.

**TOUTEFOIS**

**Le CCU recommande au conseil municipal d'attendre une autre modification aux règlements de la municipalité et que les frais relatifs à une telle modification soient partagés.**

**EN CONSÉQUENCE :** Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la recommandation du CCU pour permettre la location court séjour à l'intérieur de la zone URB-03 avec la recommandation d'attendre une modification aux règlements de la municipalité et que les frais relatifs à une telle modification soient partagés.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9682-2014**

**DÉPÔT PLAN - Projet lotissement pour développement d'environ 14 terrains et ouverture d'une rue**

Les membres du conseil ont pris connaissance du plan d'un projet de lotissement pour le développement d'environ 14 terrains, sur une partie du lot 4, du rang nord-ouest de la Rivière Kiamika du canton Moreau, tel qu'exigé dans la procédure d'émission des permis de lotissement (règlement 137, article 4.2.2.2);

**RECOMMANDATION DU CCU**

Les membres du CCU recommandent au conseil **d'accepter** le plan de lotissement, tel que représenté sur le plan dessiné par Guy Létourneau, a-g des minutes 7910, soit le lotissement de 13 terrains possiblement bâtissables, d'un terrain déjà construit et d'une rue.

**CEPENDANT**, le lot numéro 15 dessiné sur ce plan projet ne pourra faire l'objet d'une construction, car il ne respecte pas le règlement de lotissement de la municipalité, plus particulièrement sur la profondeur minimale moyenne;

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter pour dépôt le projet de lotissement tel que présenté par l'officier en urbanisme et environnement, aux conditions énumérées ci-dessus.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9683-2014**

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 9655-2014 – Autorisation de dépense – Formation concernant les dérogations mineures**

**ATTENDU QUE :** Par la résolution 9655-2014, adoptée à la séance régulière du 10 mars, une dépense de 1035.00 \$ plus taxes a été autorisée pour la formation concernant les dérogations mineures;

**ATTENDU QUE :** Des personnes supplémentaires ont un intérêt pour cette formation;

**ATTENDU QUE :** La facture est partagée à 50 % avec la Municipalité de Lac-des-Écorces pour un total de 18 personnes et que le coût d'inscription pour les personnes additionnelles est de 55.00 \$ par personne;

**EN CONSÉQUENCE :** Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une somme additionnelle pour l'inscription de deux personnes à la formation concernant les dérogations mineures à tous les employés, élus (es) et citoyens, membres du CCU, qui se tiendra le 14 mai, à Lac-des-Écorces.

Un montant est disponible à cet effet au poste 02-610-40-454-00.

**Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement, si disponible.**

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**LOISIRS**

**Résolution no : 9684-2014**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention au Centre Christ-Roi, bourse des finissants**

**ATTENDU QUE :** La municipalité désire récompenser un étudiant de Chute-Saint-Philippe et l'encourager pour les efforts fournis et le motiver à poursuivre ses études;

**EN CONSÉQUENCE :** Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer au montant de 250.00 \$ pour une bourse d'études à un étudiant finissant de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Il est entendu que si aucun finissant de la municipalité de Chute-Saint-Philippe ne se qualifie pour ce prix, le chèque nous est retourné.

Il est de plus entendu que le Centre Christ-Roi nous communique le nom de l'étudiant finissant, de notre municipalité qui recevra cette bourse.

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9685-2014**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'École Henri-Bourassa – Activités sorties scolaires 2014 et bourse de finissants au primaire**

*Il est proposé par Micheline Bélec*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 2 000.00 \$ à l'École Henri-Bourassa pour les activités de l'école primaire 2014 et de 40.00 \$ pour une bourse des finissants au primaire.*

*Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9686-2014**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'Association des Résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant**

*Il est proposé par Francine Chamberland*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement à l'Association des résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant pour les activités 2014, au montant de 2 000.00 \$*

*Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9687-2014**

**AUTORISATION DE DÉPENSE – Installation d'éclairage extérieur pour l'église**

*Il est proposé par Francine Chamberland*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une dépense au montant de 1000.00 \$ pour l'achat et l'installation de lumières extérieures LED, aux trois entrées du bâtiment de l'église.*

*Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-702-20-522-00*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**IMMOBILISATION**

**Résolution no : 9688-2014**

**AUTORISATION DE DÉPENSE – Parc multigénérationnel**

**ATTENDU QU' :**

*Un montant est prévu au budget pour le projet du parc multigénérationnel;*  
*Terrassement (terre noire, paillis, semence ou tourbe) : 10 000.00 \$*  
*Mise en place d'abreuvoirs et de balançoires : 10 000.00 \$*

**ATTENDU :**

*La suggestion d'y ajouter un jeu de pétanques et d'échecs pour des dépenses approximatives*  
*Jeu de pétanque : 1 750.00 \$ + tx.*  
*Jeu d'échecs : 2 393.00 \$ + tx.*

**EN CONSÉQUENCE :**

*Il est proposé par Denise Grenier*  
*Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la dépense de 20 000.00 \$ pour finaliser la 1<sup>ère</sup> phase du projet.*

*Advenant que la dépense n'atteint pas le montant prévu au budget, la réalisation du jeu de pétanque et/ou jeu d'échecs, pourrait se faire mais n'excédant en aucun cas le montant maximum de 20 000.00 \$, pour l'année en cours.*

*Un montant de 20 000.00 \$ est prévu au poste budgétaire 23-080-12-721*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENT**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**VARIA**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Début : 19 h 25*

*Alain St-Amour arrive pour siéger à 19 h 26*

*Fin : 19 h 40*

*Personnes présentes : 15*

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

*L'ordre du jour étant épuisé*

**Résolution no : 9689-2014**

**FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

*Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité de clore la session*

***Adoptée***

*Il est 19 h 41*

\_\_\_\_\_  
*Églantine Leclerc Vénuti, mairesse suppléante*

\_\_\_\_\_  
*Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière*

 *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la session du 12 mai 2014 par la résolution # 9691-2014*